



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

Afin de répondre aux questions qui nous sont le plus régulièrement posées, nous souhaitons revenir sur nos précédentes communications.

Un [communiqué FFE est paru](#) pour éclaircir les mesures de confinement appliquées aux activités équestres.

L'[arrêté du 15 mars 2020](#) précise que les établissements recevant du public (ERP) "**ne peuvent plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020**". Cette mesure concerne tous les établissements sportifs couverts ainsi que les établissements de plein air.

Sur la base de ce texte, chaque dirigeant d'établissement équestre doit décider de fermer totalement sa structure au public, en particulier si l'établissement est en mesure d'assurer la surveillance, l'entretien et l'activité physique normale et régulière des équidés stationnés dans sa structure.

Si le dirigeant décide de laisser les propriétaires accéder à leur équidés, cela doit répondre à des nécessités absolues concernant le bien-être des poneys et des chevaux. Les personnes devront suivre strictement les mesures mises en place dans l'établissement. Ces mesures doivent permettre d'assurer la santé et la sécurité du personnel tout en subvenant aux besoins physiologiques des chevaux, dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et **en évitant tout regroupement de personnes.**

La FFE établit des recommandations sur la base de la réglementation actuelle afin de concilier les prescriptions du Gouvernement pour la non propagation du Covid-19 et le maintien du bien-être des équidés. Nos services sont en lien constant avec les administrations et ministères afin d'obtenir des réponses précises sur les points non abordés lors des récentes prises de parole présidentielles et ministérielles.

[Télécharger l'affiche.](#)

[Télécharger l'attestation de déplacement dérogatoire pour les salariés \(accès réservé\).](#)

[Retrouvez toutes les communications FFE.](#)

Contact : question@ffe.com

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM